

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021-28 : exonération de droits d'inscription des doctorants de l'ENC-PSL

Vu la délibération n°62/2021 de l'Université PSL et en particulier son article n°2 ;

Vu la convention de délégation de gestion administrative du doctorat entre l'Université PSL et l'École nationale des chartes signée le 24 septembre 2020 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2021,

DECIDE

En raison des circonstances exceptionnelles résultant de la crise sanitaire relative au virus covid-19,

Article unique : Les doctorants inscrits à l'Université PSL depuis l'année universitaire 2018-2019 (ou antérieurement) et soutenant leur thèse entre le 1er janvier 2022 et le 31 mars 2022 sont exonérés de leurs droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00